

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014**  
 ~~~~~

ADMISSION EN NON VALEUR
PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ANNÉES 2007-2010

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'état ci-dessous des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Gignac pour lesquels il a demandé une admission en non valeur :

ANNEE	MONTANT	TITRE	MOTIF DU TITRE	MOTIF DE L'ADMISSION EN NON VALEUR	TIERS
2010	1 092,00 €	166	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,42 €	110	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	109	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 229,00 €	283	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	198	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,42 €	86	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	85	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,43 €	59	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	58	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	37	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	138	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2007	150,00 €	85	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	TOUT BAT 34
2010	280,00 €	274	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	CBBN
2010	330,00 €	275	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	France GEOTHERMIE
TOTAL	10 045,27 €				

Considérant que ces sommes n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées et qu'il convient de les admettre en non valeur afin de régulariser la comptabilité de l'établissement,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés ci-dessus dont le montant s'élève à 10 045.27€ ;
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » ouvert au titre du budget de l'exercice 2014.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1083 le 16/12/2014
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmc170000-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

